

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze  
Le quinze décembre  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie  
Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire  
**Date de convocation du conseil municipal : le 09 décembre 2014**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

**ABSENTS :** M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

**POUVOIRS :** Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre  
Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard  
Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2014D156 : Travaux d'assainissement- Programme 2014  
Contrôle des réseaux**

Lorsque les travaux auront été exécutés, il sera nécessaire de procéder à des contrôles de conformité (test à l'air- contrôle d'étanchéité, inspection télévisée, compactage).

C'est la raison pour laquelle une consultation d'entreprises a été lancée pour réaliser ces contrôles.

Trois sociétés ont répondu à cette consultation.

Il en ressort les résultats suivants :

- STGS (AVRANCHES) : 6 374,00 € H.T.
- RIA Environnement (BRECH) : 3 588,00 € H.T.
- H2O (THEIX) : 4 451,00 € H.T.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur l'attribution de ces contrôles et à autoriser le Maire à signer le marché.

**Délais et voies de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**Le conseil municipal, après délibération,**  
Vu les résultats de l'ouverture des plis,  
Vu le procès-verbal la réunion de la commission d'ouverture du 3 décembre 2014,

- **Décide à l'unanimité d'attribuer les contrôles à l'entreprise RIA Environnement pour un montant de 3 588 € H.T.**
- **Autorise le Maire à signer le marché.**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20141215-2014D156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



**Délais et voies de recours :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*